



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans  
Aux Contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
**Marco Langlois** de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le lundi 13 décembre 2021, a adopté : *la résolution numéro 021-116 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022.*

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code municipal du Québec. (RLRQ, c. C-27.1)

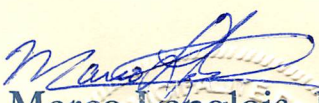
Que le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui débiteront à 20 h, a été établi comme suit :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| ■ lundi 10 janvier | ■ lundi 4 juillet    |
| ■ lundi 7 février  | ■ lundi 1er août     |
| ■ lundi 7 mars     | ■ lundi 12 septembre |
| ■ lundi 4 avril    | ■ lundi 3 octobre    |
| ■ lundi 2 mai      | ■ lundi 7 novembre   |
| ■ lundi 6 juin     | ■ lundi 12 décembre  |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quatorzième jour de décembre deux mille vingt et un.

  
Marco Langlois, DMA  
Directeur général/greffier-trésorier

